

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Identification de prestataires pour l'accompagnement des PME franciliennes dans leur transformation environnementale et/ou numérique

Présentation du Pôle de compétitivité Systematic Paris-Region

Le pôle de compétitivité Systematic Paris-Region rassemble et anime un écosystème d'acteurs industriels, académiques et institutionnels autour de sept thématiques Deep Tech (Data Science & AI, Cyber & Security, Advanced Engineering & Computing, Digital Infrastructure, Optics & Photonics, Open Source, Drones), technologies numériques structurantes.

Les ruptures technologiques induites par ces Deep Tech répondent aux enjeux économiques et sociétaux de la Transformation numérique des Territoires, de l'Industrie et des Services, et de la Société.

Systematic rassemble et anime un écosystème de plus de 900 acteurs innovants, répartis entre PME/ETI (550), Grands Groupes (140), centres de R&D et organismes de recherche (160), collectivités territoriales, partenaires institutionnels (30) et investisseurs (20).

Il œuvre au développement de projets collaboratifs innovants et à la transformation numérique des entreprises, en particulier des PME.

Ancré sur le territoire francilien, Systematic joue un rôle clé dans l'animation des filières stratégiques régionales, en accompagnant les entreprises dans leurs démarches d'innovation, de transformation et de transition, notamment sur les enjeux numériques, écologiques et industriels.

En tant que porteur du projet soutenu par le FEDER, le pôle Systematic s'engage à mobiliser ses expertises, ses réseaux et ses partenaires pour maximiser l'impact de ce programme au bénéfice des PME du territoire.

1. Contexte du projet

Dans le cadre du projet GREENdustry labellisé et soutenu par la Région Ile-de-France et l'Union Européenne au travers du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et porté par Systematic en Île-de-France, le pôle lance un AMI en vue de constituer une liste de prestataires qualifiés pour accompagner des PME franciliennes dans leur transformation environnementale et/ou numérique.

Le programme GREENdustry en 4 chiffres :

- **Durée** : 36 mois (jusqu'au 31 octobre 2027)

- **Budget total des accompagnements : 465 K€**
- **Subvention globale pour ces accompagnements : 186 K€**
- **Taux de subvention** : 40% versés directement par le pôle aux prestataires

Le parcours d'accompagnement proposé aux entreprises se décline en trois étapes complémentaires ou non (aucune de ces 3 étapes n'est obligatoire et les entreprises accompagnées peuvent participer indifféremment à 1, 2 ou 3 étapes de ce programme) :

1. Une phase de sensibilisation aux enjeux numériques et écologiques ;
2. Un diagnostic personnalisé des besoins de chaque entreprise ;
3. Un accompagnement sur mesure à la mise en œuvre de solutions concrètes.

Cet AMI vise à identifier des prestataires pouvant intervenir sur :

- la réalisation de diagnostics ;
- l'accompagnement personnalisé suite à un diagnostic ou à l'expression d'un besoin ;
- ou sur les deux volets (diagnostic et accompagnement), selon leur expertise.

2. Objectifs de l'AMI

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner des prestataires qualifiés pour accompagner les PME franciliennes (uniquement) dans leur transformation environnementale et/ou numérique., en privilégiant une approche design thinking. Cette approche itérative et collaborative favorisera l'innovation centrée sur les utilisateurs et permettra de mieux répondre aux défis spécifiques des entreprises.

On entend par transition numérique l'introduction d'outils numériques dans les activités économiques, industrielles ou de services. Elle a des impacts sur l'ensemble des filières. Les technologies numériques permettent notamment le déploiement de nouveaux usages, et l'adoption d'outils innovants, à même de changer les entreprises : outils de gestion, collecte et analyse de données, numérisation des process et simulation, protection et cybersécurité, ou robotisation.

Autant de mutations qui pourront aussi changer nos entreprises en profondeur : la gestion des ressources, les processus de la conception à la distribution, ou le déploiement d'activités commerciales.

- Exemples de thématiques d'accompagnements pour une transition numérique permettant le développement de solutions :
 - d'appropriation des nouvelles technologies
 - de stratégies de stockage et d'usage croissant des données
 - d'émergence des IA (Intelligences Artificielles), des blockchains, de la 5G et du quantique
 - de cybersécurité et de protection des données contre les cyberattaques...

Concernant la transition environnementale et le développement durable, les entreprises de plus de 250 salariés doivent dès à présent contrôler leurs émissions et établir un bilan carbone incluant l'empreinte de leurs activités, ainsi que celle de leurs produits et services. Au-delà de la contribution au développement durable, s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) représente une véritable opportunité de développement économique pour l'entreprise (avantages fiscaux, soutiens financiers ou crédits d'impôts, attirer les talents, économies d'énergie précieuses, s'ouvrir de nouveaux marchés...). Il convient de préparer aussi les TPE-PME à ces enjeux : anticiper les évolutions de la société (attirer les talents et les investisseurs), et augmenter la compétitivité des entreprises en France et à l'international.

- Exemples de thématiques d'accompagnements pour une transition environnementale permettant le développement de solutions :
 - d'approvisionnement local et de développement des boucles locales
 - en faveur du réemploi, du reconditionnement et du recyclage
 - de mutualisation des flux ou de réduction des flux de matière grâce à l'écoconception
 - de remplacement des matières issues des énergies fossiles par des matériaux biosourcés, géosourcés, locaux ou issus du réemploi ou du recyclage produits localement
 - limitant les gaz à effet de serre
 - réduisant l'empreinte écologique...

Plus précisément, nous souhaitons accompagner les PME innovantes qui ont un potentiel de développement élevé, mais qui ont besoin d'un soutien renforcé pour concrétiser leurs idées et se développer.

Les prestataires devront adopter cette méthodologie pour :

- Comprendre les besoins des PME, créer des solutions adaptées, tester et ajuster les propositions en fonction des retours terrains.

Cela implique des ateliers collaboratifs, des prototypages rapides et un suivi constant avec les équipes des PME pour garantir une mise en œuvre efficace et pertinente.

3. Prestataires attendus

L'AMI s'adresse aux structures suivantes :

- Cabinets de conseil, consultants, bureaux d'études, agences spécialisées (thématiques RSE et/ou numérique)
- Organismes de formation, écoles ou structures d'accompagnement
- Toute entité experte ayant une solution innovante permettant l'accompagnement d'entreprises dans l'un ou plusieurs des domaines ciblés

Critères attendus :

- Expertise avérée dans l'un des domaines visés
- Expérience auprès de PME et/ou TPE
- Capacité à intervenir en Île-de-France
- Références vérifiables

Les structures peuvent répondre à l'AMI pour :

- Réaliser uniquement des diagnostics ;
- Assurer uniquement des accompagnements personnalisés ;
- Ou intervenir sur les deux volets.

Les candidats devront préciser dans leur réponse les types d'interventions pour lesquels ils postulent.

4. Modalités d'intervention

Ce programme se déroulera en 3 phases distinctes dont la première sera exclusivement gérée par Systematic, les prestataires sélectionnés au titre de cet AMI n'interviendront que sur les deux dernières.

- **Sensibilisation** : Présentation du dispositif au plus grand nombre (Vidéo, publication web, réseaux) – **Conférences, tables rondes, ateliers collectifs** qui présenteront GREENdustry ; les modalités du programme, les thématiques prises en compte et des témoignages de PME.
- **Diagnostics** : Rdv individualisés « pré-diagnostic » réalisés par Systematic pour évaluer les objectifs de l'entreprise. Ce RDV pourra être suivi d'un **diagnostic réalisé par un prestataire externe** afin de qualifier la maturité numérique et/ou environnementale des PME avec une

revue 360 de ses activités et l'élaboration d'une liste d'actions à mener pour l'accompagnement de l'entreprise.

- **Accompagnements** : **Accompagnements personnalisés** en fonction des besoins et priorités déterminés avec chacune des sociétés accompagnées. Le **suivi des accompagnements individuels** sera assuré par Systematic.

Les prestataires devront démontrer leur maîtrise de cette approche et leur capacité à l'adapter aux spécificités des PME.

Ils seront tenus de produire des livrables attestant de leur intervention

- Un rapport de diagnostic pour la phase diagnostic
- Un cahier des charges et un rapport d'intervention détaillé en lien avec celui-ci attestant de sa réalisation

Le rapport rédigé après chaque prestation devra détailler les actions menées ainsi que les résultats obtenus vs attendus. Ce bilan devra être validé par la PME accompagnée.

2 types d'entrées pour les PME diagnostiquées et /ou accompagnées :

- Via une large communication du pôle (notamment lors des phases de sensibilisation) qui orientera les PME intéressées vers les prestataires de notre catalogue.
- Via une identification des PME par le prestataire référencé au catalogue.

Les actions menées par Systematic en faveur du développement des PME entrent dans le cadre d'un régime d'aide aux entreprises connu et accepté par la Commission Européenne, dit « *De Minimis* ».

5. Dossier de candidature

Le dossier de réponse devra contenir :

- Présentation de la structure (raison sociale, statuts, équipe, coordonnées)
- Domaines d'expertise visés (numérique, écologique, ou les deux)
- Références de missions similaires
- Tarif HT/jour des prestations

- Durée estimée des accompagnements proposés
- CV des intervenants pressentis
- Extrait KBis et Attestations de régularité fiscale et sociale de moins de 6 mois
- Engagement à respecter les obligations liées au cofinancement FEDER (traçabilité, logos, communication)

6. Modalités de sélection

Les réponses seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité et pertinence des références
- Expertise des intervenants
- Capacité d'intervention territoriale
- Engagements qualité et conformité
- Tarif HT/jour des prestations
- Durée estimée des accompagnements proposés

En cas de besoin, Systematic pourra challenger l'éligibilité du candidat à l'occasion d'un comité réuni à cet effet et/ou au travers d'échanges.

Les prestataires sélectionnés seront référencés dans un vivier mobilisable dit « Catalogue des Prestataires » tout au long du projet.

7. Calendrier

- Lancement de l'AMI : 22 mai 2025
- Kick off de lancement : 3 juin 2025
- Notification des prestataires sélectionnés en 1ère relève : 2 juillet 2025
- Démarrage des interventions : 2 juillet 2025

Afin de s'adapter aux besoins des entreprises et de garantir l'enrichissement du Catalogue il est prévu de renouveler et/ou compléter les propositions et donc éventuellement les Prestataires au fil de l'eau sur la durée du programme.

Des relèves régulières permettront d'ajouter de nouveaux Prestataires au Catalogue, suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- Notification des prestataires sélectionnés 2è relève : septembre 2025

- Notification des prestataires sélectionnés 3^e relève : décembre 2025
- Notification des prestataires sélectionnés 4^e relève : juin 2026

8. Modalités de réponse

Les candidatures sont à envoyer par mail à l'adresse suivante :

Greendustry@systematic-paris-region.org

Objet : GREENdustry - Candidature AMI Transition Environnementale / Numérique – Systematic Paris-Region

Pour vos questions et demandes d'informations complémentaires en amont de la réponse :

Armelle.ledall@systematic-paris-region.org

Transmission d'informations – données personnelles

Les dossiers de candidature sont, aux fins du déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt et de ses suites, mis à disposition de Systematic Paris-Region et de ses collaborateurs ainsi que des membres des comités de sélection et comités de pilotage du projet, ce à quoi les candidats consentent expressément.

Les destinataires, ci-dessus mentionnés, respecteront la plus stricte confidentialité à l'égard des informations contenues dans les dossiers de candidature.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la candidature au présent appel à manifestation d'intérêt sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures et en particulier pour leur traitement informatique effectué sous la responsabilité de Systematic Paris-Region.

Celles-ci pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux financeurs du programme, à savoir la Région Ile-de-France et l'Europe, ou tout tiers intervenant pour l'exécution de l'opération, dans la limite nécessaire au déroulement du présent appel à manifestation d'intérêt et de ses conséquences.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à dpo@systematic-paris-region.org. Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).